



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

Secrétariat Général

Date : 29/05/2024

Dossier suivi par : F Cardon

Objet : prime ISOE part fixe des ACEN des LPM

**Monsieur le Directeur des ressources humaines
MTECT**

Monsieur le Directeur des ressources humaines,

Nous avons appris que votre administration comptait modifier les contrats de travail des agents contractuels enseignants en lycée maritime au regard des changements de montants de l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE). Cette indemnité est en effet prévue au décret n°94-50 du 12 janvier 1994 instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement agricole, les établissements d'enseignement maritime et aquacole ou affectés au centre national de promotion rurale. Elle a été successivement relevée par arrêtés et décrets en 2019 puis en 2023. Il s'avère donc que ces dispositions réglementaires sont depuis lors directement applicables aux agents contractuels enseignants en lycées maritimes. Or leur rémunération n'a pas été augmentée de ces montants.

Par ailleurs, lorsque le contrat d'un agent non titulaire est entaché d'une irrégularité, notamment parce qu'il méconnaît une disposition législative ou réglementaire applicable à la catégorie d'agents dont relève l'agent contractuel en cause, en l'occurrence le bénéficiaire du montant de l'ISOE, **l'administration est tenue de proposer à celui-ci une régularisation de son contrat** afin que son exécution puisse se poursuivre régulièrement (CE 31 déc. 2008, *Cavallo* et CAA Bordeaux, 10 déc. 2019, n° 17BX04118, *La Polynésie française*).

Ainsi, **le SNETAP-FSU demande à ce que la rémunération des agents contractuels d'enseignement maritime soit augmentée des montants dûs, prévus aux arrêtés fixant l'ISOE.**

Dans le cadre de cette demande et afin d'échanger dans l'intérêt bien compris de toutes les parties comme du service, nous demandons à être reçus dans les délais les meilleurs.

Sachant pouvoir compter sur votre attachement au dialogue social comme sur la volonté, partagée, de trouver des points de convergence, nous vous remercions par avance pour votre réponse ainsi que pour vos propositions de dates de rencontre éventuelles.

Laurence DAUTRAIX
Co-Secrétaire Générale Snetap-FSU

Frédéric CHASSAGNETTE
Co-Secrétaire Général Snetap-FSU